

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-201 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet : **Contrat Enfance Jeunesse**
 Volet Budgétaire

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la démarche initiée par la collectivité en vue de contractualiser un nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Président rappelle également les conclusions du Diagnostic Social du Territoire ainsi que les orientations qui ont été arrêtées lors du Conseil Communautaire du 07 novembre 2013.

Monsieur le Président précise qu'à la suite des axes de développement de ce Contrat Enfance Jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS a arrêté les clés de financement proposées pour la durée de ce contrat qui s'étalera sur la période 2013/2016.

Monsieur le Président détaille le financement de chaque des axes de développement de ce contrat.

Le budget général s'élève à la somme de 1.292.862 €, au titre de l'exercice 2013.

Il devrait atteindre la somme de 1 097 409 € au titre de l'exercice 2016, après intégration des nouvelles actions mises en œuvre dans le contrat.

Monsieur le Président détaille également la participation de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS, au titre de la prestation « Contrat Enfance Jeunesse » qui s'élèvera à la somme de 407 000 € au titre de l'exercice 2013 pour atteindre la somme de 496 000 € en fin de contrat, au titre de l'année 2016.

Monsieur le Président souligne que ce montant est garanti par la Caisse d'Allocations Familiales à condition d'avoir un taux de remplissage des différentes actions à hauteur de 70 % de l'effectif théorique déclaré.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de confirmer les axes de développement du Contrat Enfance Jeunesse,
- d'approuver le volet financier de ce contrat,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 02 décembre 2013 et transmission
en Préfecture le 02 décembre 2013

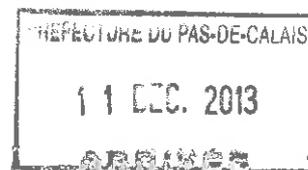
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.



2013-201- 02/12/2013
DEL CEJ Volet Budgétaire